

Série Portefeuilles de revenu (parts de catégorie PP) 26 septembre 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Série Portefeuilles de revenu que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	CA 90292	Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Date de création de la catégorie :	22 novembre 2019	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc.
Valeur totale du fonds au 31 août 2019 :	2 390,1 millions \$	Distributions :	Chaque mois; gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre; réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que la catégorie de le fonds est nouvelle	Placement minimal :	500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des OPC axés sur le revenu. Le fonds peut également investir dans des OPC constitués d'actions en vue de réaliser une croissance modérée du capital.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

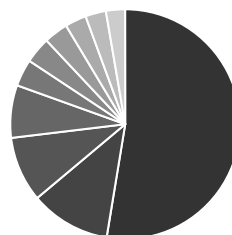
Dix principaux placements (au 31 août 2019)

1. Fonds d'obligations canadiennes Signature (catégorie I)	15,30 %
2. Fonds de revenu CI (catégorie I)	12,50 %
3. Fonds obligations mondiales Signature (catégorie I)	9,95 %
4. Fonds mondial avantage dividendes élevés CI (catégorie I)	8,00 %
5. Fonds d'obligations de sociétés Signature (catégorie I)	6,51 %
6. Fonds d'obligations Cambridge (catégorie I)	4,99 %
7. Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (catégorie I)	4,99 %
8. Catégorie de société dividendes Signature (catégorie I)	4,54 %
9. Fonds mondial de dividendes Cambridge (catégorie I)	4,49 %
10. Fonds de revenu canadien Sentry, série I	3,51 %

Pourcentage total des dix principaux placements 74,78 %

Nombre total de placements 20

Répartition des placements (au 31 août 2019)



Revenu fixe	52,6 %
Espèces et équivalents	11,3 %
Autres	9,2 %
Services financiers	7,4 %
Biens de consommation de base	3,8 %
Technologies de l'information	3,7 %
Énergie	3,4 %
Soins de santé	3,0 %
Produits industriels	2,9 %
Services publics	2,7 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Série Portefeuilles de revenu (parts de catégorie PP)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de catégorie PP du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Puisque cette catégorie du fonds est nouvelle, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Puisque cette catégorie du fonds est nouvelle, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Rendement moyen

Puisque cette catégorie du fonds est nouvelle, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- voulez obtenir un revenu et un potentiel de croissance du capital
- investissez à moyen terme
- voulez investir dans un portefeuille optimisé composé d'actions et de parts de fonds axés sur le revenu
- avez une tolérance au risque faible

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Série Portefeuilles de revenu (parts de catégorie PP)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de catégorie PP du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à votre catégorie de titres.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la catégorie du fonds.

Les frais de la catégorie du fonds sont composés des frais d'administration, des frais d'opérations et certains frais du fonds. Les frais de gestion sont payés directement par vous et ne sont pas inclus dans le RFG. Les frais de gestion de la catégorie du fonds sont indiqués ci-après en tant que frais de gestion de la catégorie PP, et les frais d'administration de la catégorie correspondent à 0,15 % de la valeur de la catégorie du fonds. Puisque cette catégorie est nouvelle, certains frais du fonds et des frais d'opérations n'ont pas encore été déterminés.

Renseignements sur la commission de suivi

CI Investments Inc. n'utilise pas les frais de gestion du fonds pour payer une commission de suivi à l'égard des titres du fonds que vous détenez.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Honoraires de conseils en placement	On pourrait vous imputer des honoraires de conseils en placement qui sont négociés entre vous et votre représentant, agissant pour le compte de la société du représentant, et perçus par nous au nom de la société de votre représentant (en rachetant trimestriellement, sans frais, un nombre suffisant de titres de votre compte). Les honoraires de conseils en placement ne doivent pas être supérieurs à 1,25 % par année de la valeur liquidative des titres de la catégorie PP du fonds dans votre compte.
Frais de gestion pour la catégorie PP	Nous vous imputerons directement des frais de gestion, et ces frais nous seront payables directement trimestriellement par le rachat de titres (sans frais). Le taux maximal des frais de gestion imputés sera de 0,70 % par année de la valeur liquidative de la catégorie PP du fonds que vous détenez dans votre compte. Des réductions de frais de gestion peuvent s'appliquer dans certaines circonstances. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant.
Frais pour les chèques sans provision	Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec CI Investments Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc. Sans frais : 1 (800) 792-9355
2, rue Queen Est 20e étage Toronto Courriel : servicefrançais@ci.com
(ON) M5C 3G7 www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.